

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 17 du 20 avril 2015

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte 9

INSTRUCTION N° 1500548/DEF/DAF/SDFFC/FFC2
portant abrogation de texte.

Du 24 mars 2015

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES : *sous-direction de la fonction financière et comptable ;
bureau de l'animation du réseau financier.*

INSTRUCTION N° 1500548/DEF/DAF/SDFFC/FFC2 portant abrogation de texte.

Du 24 mars 2015

NOR D E F F 1 5 5 0 4 6 5 J

Texte abrogé :

Instruction n° 14240/DEF/DSF/C/1 du 6 septembre 1994 (BOC, p. 3391 ; BOEM 420.2.1).

Référence de publication : BOC n° 17 du 20 avril 2015, texte 9.

1. L'instruction n° 14240/DEF/DSF/C/1 du 6 septembre 1994 relative à la comptabilité des prototypes et matériels en expérimentation est abrogée.
2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

La sous-directrice de la fonction financière et comptable,

Véronique NATIVELLE.